

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-19-0659 du 18/06/2019**

Arrêté du 31 mai 2019

ARRETE PORTANT SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE HORS CLASSE  
DES FINANCES PUBLIQUES

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte situation administrative d'un inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques.

Date d'application : 01/09/2019

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE HORS CLASSE DES FINANCES PUBLIQUES.....	3
--	---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE  
HORS CLASSE DES FINANCES PUBLIQUES



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**ARRÊTÉ**

portant situation administrative d'un inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006, relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des finances ;
- Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 23 mai 2019 portant fermeture des trésoreries auprès des ambassades de France au Sénégal, en Tunisie et au Maroc ;

**ARRÊTE :**

**Article premier**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, il est mis fin au détachement dans le statut d'emploi de chef de service comptable de 3<sup>ème</sup> catégorie de M. Michel COIRIER, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, affecté à la TAF en Tunisie.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2019, date de son départ à la retraite, M. Michel COIRIER est affecté en qualité d'inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques à la direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 31 MAI 2019

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,  
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

<p>BOFiP Direction générale des Finances publiques</p>	
Directeur de publication : Jérôme FOURNEL	ISSN 2268-0756